

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 22 janvier 2010

**Service instructeur**  
Direction de l'Architecture

N° CP-2010-1-8-1

**Service consulté**

**COLLEGE HECTOR BERLIOZ A COLMAR  
EXTENSION DE LA SALLE DE RESTAURATION  
- APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (A.P.D.) -**

Résumé : *Il est proposé à votre Assemblée d'entériner la proposition d'Avant-Projet Définitif remise par l'architecte Gilles BOULEY de COLMAR, pour un montant de travaux de 262 755,00 €/HT (valeur juin 2009) – opération globale (travaux, prestations intellectuelles, divers) : 380 000 €/TTC, afin de lui permettre de poursuivre sa mission au stade de la phase Projet.*

**1° APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (A.P.D.) :**

Le collège Hector BERLIOZ, devant l'augmentation croissante des demi-pensionnaires, se trouve devant le problème d'engorgement de la salle de restauration de sa demi-pension. Une augmentation de la capacité du restaurant d'une cinquantaine de places assises devrait pallier cette saturation sans perturber le fonctionnement du self-service.

Compte tenu de l'effectif des demi-pensionnaires plusieurs services successifs sont nécessaires, il est donc souhaité d'améliorer les conditions d'attente des élèves, en période d'intempéries, par la réalisation d'un préau d'une superficie d'environ 100 m<sup>2</sup> à proximité immédiate de l'entrée du restaurant scolaire.

En outre, afin d'améliorer le confort thermique à l'intérieur de la demi-pension, les utilisateurs demandent la mise en oeuvre d'un sas, au droit de la sortie des élèves, et la mise en place d'un dispositif pare-soleil devant les vitrages exposés au Sud et à l'Est au-dessus de la galerie de liaison.

Dans sa séance du 11 décembre 2008, l'Assemblée Départementale a autorisé, dans le cadre du Programme Prévisionnel d'Investissement (P.P.I.), la construction d'une extension à la salle de restauration, l'édification d'un préau d'attente pour les élèves et la prise en compte de l'amélioration du confort d'été.

Adossé à la galerie de liaison qui le relie au hall d'accueil, le restaurant scolaire se déploie en éventail d'Est en Ouest, face au Sud avec vue panoramique sur la cour et les aires de jeux.

Le maître d'œuvre propose d'agrandir la salle de restauration par le déploiement d'une travée supplémentaire côté Ouest, d'une superficie de 43 m<sup>2</sup> pouvant accueillir 48 places assises. Sa façade Sud prolonge le mur-rideau existant en suivant la courbe de la galerie de liaison.

Son pignon Ouest est constitué par un voile béton brut d'aspect lissé, omniprésent sur l'ensemble du site qui protégera la salle des rayons du soleil de l'après-midi, évitant une surchauffe inutile du volume intérieur.

Côté Nord, à l'arrière de l'extension proposée, le prolongement de l'auvent en béton existant au-dessus de la porte de sortie des élèves, permettra d'aménager le sas souhaité par les utilisateurs.

Un dispositif pare-soleil par des lames horizontales fixes en aluminium prélaqué extrudé sera remis en place au Sud et à l'Est devant les trois parois vitrées comprises entre le dessus de la galerie de liaison et le débord de la couverture. La largeur des lames et leur espacement vertical seront définis pour assurer une protection efficace durant la saison chaude tout en permettant de bénéficier des apports solaires gratuits en mi-saison et saison froide.

Côté Est, une extension de la galerie de liaison permet de réaliser une aire d'attente abritée supplémentaire pour les élèves d'environ 100 m<sup>2</sup>.

L'interposition d'une verrière entre le nouveau préau et la galerie existante côté Est permet de préserver la lisibilité de l'accès à la demi-pension et l'indépendance structurelle des deux ouvrages.

Le montant affecté à cette opération en phase programme a été chiffré à 260 000,00 €/HT de travaux, soit 310 960,00 €/TTC (valeur juin 2009).

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre qui lui a été confiée, l'architecte Gilles BOULEY de COLMAR vient de remettre le dossier d'Avant-Projet Définitif, pour un **montant prévisionnel de travaux de 262 755,00 €/HT** (valeur juin 2009).

Les études ont été orientées de manière à rester dans le coût initial des travaux figurant au PPI 2009-2010 (valeur octobre 2008), le dépassement constaté étant minime par rapport à la révision de prix.

L'Avant-Projet Définitif qui vous est proposé aujourd'hui, est le résultat de diverses réunions organisées avec les utilisateurs concernés, l'architecte et la Direction de l'Architecture. Le document est présenté sous la forme demandée.

La décomposition du coût global de l'opération arrêté à ce jour est la suivante :

- travaux tous corps d'état	262 755,00 €/HT
- prestations intellectuelles	41 334,98 €/HT
- divers (provisions pour aléas et imprévus)	13 635,77 €/HT
<u>Total général HT</u>	<u>317 725,75 €/HT</u>
Total général TTC	380 000,00 €/TTC

## **2° FORFAIT DE REMUNERATION DEFINITIF DE LA MAITRISE D'ŒUVRE :**

La part de l'enveloppe affectée aux travaux, valeur juin 2009, s'élève à 260 000,00 €/HT.

Le montant prévisionnel estimé au stade de l'A.P.D., valeur juin 2009 (M0 étude), s'élève à 262 755,00 €/HT, conformément au C.C.A.P (Cahier des Clauses Administratives Particulières).

L'augmentation du montant des travaux, en valeur juin 2009, s'élève donc à 2 755,00 €/HT, soit 1,06 %.

<b>Phases</b>	<b>Montant des travaux HT</b>	<b>Honoraires du maître d'œuvre HT</b>	<b>Remarques</b>
Programme (valeur juin 2009)	260 000,00 €	35 490,00 € (Forfait de rémunération provisoire)	Taux d'honoraires : 13,65 % (Mission de base + EXE + OPC)
Travaux supplémentaires sur la phase APD et suivantes  (valeur juin 2009 mois M0 études)	(+ 2 755,00 €) <b>262 755,00 €</b>	(+ 342,72 €) <b>35 832,72 €</b> (Forfait de rémunération définitif)	Taux d'honoraires : 12,44 % Application (sur l'écart travaux +/-) du taux des honoraires sur les éléments de mission APD et suivantes

Le **forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre** s'élève par conséquent à **35 832,72 €/HT**, donnant lieu à un avenant global de + 342,72 €/HT par rapport au marché de base, soit + 0,96 %.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'approuver l'Avant-Projet Définitif tel que déposé sur le bureau de votre Assemblée, validé par la Direction de l'Architecture, en sachant que le Conseil d'Administration du collège s'est prononcé favorablement sur ce projet ;
- d'arrêter l'étendue des besoins à satisfaire comme suit : estimation globale prévisionnelle de l'opération : 317 725,75 €/HT (**380 000,00 €/TTC**), répartie ainsi : Travaux : 262 755,00/HT ; prestations intellectuelles, assurances & imprévus : 54 970,75 €/HT ;
- de fixer le coût prévisionnel des travaux à 262 755,00 €/HT (valeur juin 2009), en sachant que les 380 000 € d'AP sont doré et déjà affectés sur l'opération 2009-B112-6614 – programme B112 (collèges – extensions, restructurations, réhabilitations) ;
- d'arrêter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 35 832,72 €/HT (valeur juin 2009) ;

- d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre n° 900295 conclu avec Gilles BOULEY architecte à COLMAR pour un montant de 342,72 €/HT soit une augmentation de + 0,96 % du montant du marché initial (35 490,00€/HT - valeur juin 2009).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a horizontal line.

Charles BUTTNER